

**REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 07 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, vendredi 07 octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 30 septembre 2022, se sont réunis en séance **ordinaire** à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYS.

**Étaient présents** : MM. MONNIER David, LE DORLOT Patrick, Edouard MICHEL (pouvoir Joël BOURNISIEN), Jérôme BETOULLE, MMES CLAY Monique, Nadine NANTEUIL (pouvoir Sophie Muller).

**Était absents excusés** : FOSSEPREZ Emilie, LEKEUX Clément

**Secrétaire de séance** : M. MICHEL Edouard

**DÉLIBÉRATION n°2022-29 -Délibération concernant la facture de travaux de M. CHAMPRODONDE**

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de travaux non effectués par la commune sur une intervention sur le réseau d'eau concernant M. CHAMPREDONDE, ce dernier a entrepris de faire effectuer les travaux auprès de l'entreprise « Charles travaux » et a réglé l'intégralité de la facture inhérente à ces travaux soit 408,00 €

La Municipalité, ayant déjà eu un litige avec M. CHAMPREDONDE concernant les installations électriques, souhaite, afin d'éviter tout nouveau litige, accéder à la demande de M. CHAMPREDONDE, soit le remboursement de la somme de 408,00 € réglée pour ces travaux. M. le Maire demande à l'assemblée de délibéré sur le bienfondé de ce remboursement.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture de 408,00 € à M. CHAMPREDONDE.**

•  
Membres en exercice : 10  
Membres présents : 6  
Membres votants : 8

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 11 octobre 2022 et la publication le 12 octobre 2022  
Le Maire, D. MONNIER

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le 11 octobre 2022  
Le Maire, D. MONNIER